

CIRCULAIRE DE RENTREE année scolaire 2020/2021

POUR LE PRIMAIRE :

I – PERISCOLAIRE

Voir fiche d'inscription périscolaire

II - CANTINE

Les repas sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner à la cantine, devront prendre un ticket repas au secrétariat du primaire. (voir feuille des tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

Toute demande de changement se fera uniquement par écrit.

III – TENUE ET COMPORTEMENT

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement avec la blouse de l'école attachée et propre ainsi qu'une tenue conforme au projet de l'établissement. Il est interdit de venir avec des bijoux, casquette, caleçon de bain, jean déchiré, piercing, cheveux longs pour les garçons, legging, short, dessins dans les cheveux... et une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à celui-ci.

La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

Sur le temps scolaire de 8h à 16h15 les élèves sont soumis au règlement intérieur, pendant le temps du périscolaire matin, midi et soir les élèves doivent avoir un comportement en adéquation avec notre projet d'établissement. Si cela n'était pas le cas alors nous serions contraints de ne plus accepter l'élève pour une période définie par l'institution.

IV -FOURNITURES SCOLAIRE

Les fournitures scolaires sont commandées par l'enseignante de la classe et seront distribuées au fur et à mesure des besoins de chacun. Elles seront facturées pour toutes les classes au même tarif.

Les manuels sont à la charge de la famille – Un partenariat avec l'Association pour le Rayonnement des Bibliothèques Scolaires (ARBS) vous est proposé afin de pouvoir acheter les manuels de votre enfant. Vous trouverez les informations sur notre site internet www.isjm.fr

IV – CAHIER DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves **doivent toujours avoir en leur possession le carnet de correspondance**. Les parents doivent le vérifier chaque soir et le signer si nécessaire.

Pour les élèves autorisés à sortir seuls de l'école aux heures de sorties, une carte de sortie leur sera remise. Toute carte ou carnet de correspondance détérioré ou perdu sera remplacé et facturé 6€.

V- PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, pour quelque motif que ce soit, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 09 heures, par téléphone ou par message sur école directe. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le coupon se trouvant dans le carnet de correspondance.

VI – CONSIGNES

Elles auront lieu le mercredi après-midi, dans les bâtiments de l'Institution. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

VII – PASTORALE

Pour les élèves des classes de maternelle, CP et CE1, l'éveil à la Foi se fera au sein de la classe. Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, nous vous remercions de bien vouloir compléter la fiche d'inscription afin de choisir entre le catéchisme ou la culture chrétienne.

VIII – ATELIER ANGLAIS

Nous proposons un atelier d'anglais aux élèves de CE2/CM1/CM2. Afin de participer à cet atelier, nous vous remercions de bien vouloir compléter la fiche d'inscription et joindre votre règlement. La fiche d'inscription sera remise à votre enfant le jour de la rentrée.

IX - DATES A RETENIR

Réunion parents / professeurs : Les enseignants présenteront leur pédagogie à l'ensemble des parents, d'où l'intérêt d'être présent dès le début de la réunion. Ces réunions auront lieu au cours des trois premières semaines du mois de septembre sans la présence des enfants.

Attention : les enfants ne sont pas autorisés à rester seuls dans la cour.

POUR LE SECONDAIRE :

I – LANGUES VIVANTES

Les langues enseignées dans l'établissement sont l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Pour toute autre langue la famille devra présenter à l'établissement une convention de formation avec le CNED le jour de la rentrée qui sera signée par le chef d'établissement. A défaut, l'élève devra s'inscrire dans une des langues enseignée dans l'établissement.

II – ETUDE

L'étude surveillée du collège, qui a lieu de 16H20 à 17H15 est facultative. Elle sera facturée 60 € par trimestre, en supplément de la contribution familiale. Elle débutera **le Mardi 1er septembre**. Elle n'est pas assurée le vendredi soir.

III – RESTAURATION

Les repas sont servis du lundi au vendredi, excepté le mercredi pour les collégiens et les lycéens n'ayant pas cours ce jour là. Les élèves désirant déjeuner occasionnellement au self, devront prendre un ticket repas à l'accueil (voir feuille tarifs).

La desinscription à la demi-pension n'est pas possible en cours de trimestre.

IV - LIVRES SCOLAIRES

COLLEGE : (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) Les livres scolaires sont prêtés par l'école. En sixième et cinquième ils sont au format numérique installés sur les tablettes. Pour les autres niveaux, ils sont distribués au début de l'année scolaire et repris en fin d'année. Les élèves doivent en avoir le plus grand soin puisque ceux-ci devront être utilisés par leurs camarades dès l'année suivante. Si certains livres étaient rendus en trop mauvais état, les parents devraient en payer le remplacement.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Au lycée général et technologique:

Les manuels scolaires seront loués au prix de **70 €** qu'ils soient numériques ou papier.

- Pour les élèves de **seconde**, la subvention attribuée par le Conseil Régional étant de **100 €**, le montant de la location sera débité intégralement de la carte « génération #HDF ». Il restera un crédit de **30€** sur cette carte.

- Pour les élèves de première et terminale, le montant de l'allocation étant de **55 €**, le montant crédité sur la carte permettra de couvrir la location des manuels.

Les élèves devront se présenter le jour de la rentrée avec leur carte HDF (qui est à commander par la famille sur le site des Hauts de France) et un chèque de 15 euros. Dans le cas contraire les manuels ou la tablette ne seront pas remis à l'élève.

- Les prix de livres de TP seront facturés sur la facture du premier trimestre

Au Lycée Professionnel :

Pour les 2P, 1P et TP : les manuels et TP scolaires seront alloués au prix de **55€** qu'ils soient numériques ou papier. Le montant de l'allocation « #HDF » étant de **55 €**, le montant crédité sur la carte permettra de couvrir la location des manuels et l'achat des TP.

En 3C et BTS les TP seront facturés sur la facture du premier trimestre.

CAUTION

Un chèque de caution de **100 euros** vous sera demandé le jour de la rentrée pour les élèves qui recevront des livres au format papier. Faute du dépôt du chèque le jour de la rentrée, l'élève ne se verra pas remettre ses manuels. Ce chèque ne sera débité que si les manuels ne sont pas rendus en fin d'année ou endommagés.

V – SPORTS : classes secondaires

L'Association Sportive propose des activités de sports collectifs et d'athlétisme en sus du temps scolaire, les compétitions se déroulant certains mercredis (un élève inscrit en compétition s'engage à s'y rendre). Se renseigner auprès des enseignants d'EPS (classes secondaires). Pour la tenue de sport se reporter aux documents en ligne. Par souci d'hygiène, cette tenue est **EXCLUSIVEMENT** réservée au sport. Pour éviter pertes et vols, nous demandons que toutes les affaires soient marquées au **feutre indélébile**.

VI – REGLEMENT

Il vous est recommandé de lire tout particulièrement les règlements intérieurs qui vous seront diffusés le jour de la rentrée.

VII – CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves **doivent toujours avoir en leur possession la carte personnelle** délivrée en début d'année scolaire ainsi que leur **carnet de correspondance**. Les parents sont invités à le vérifier chaque soir. La carte est indispensable aux demi-pensionnaires pour accéder au self et aux externes pour la sortie du midi. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 6 €. Il en sera de même pour le carnet de correspondance.

VIII – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour les modalités. Les inscriptions à l'aumonerie se feront au cours du mois de septembre sauf pour les sixièmes.

IX – DIVERS

Bourses :

Collège : Les élèves bénéficiant d'une bourse départementale en 2019/2020 doivent renouveler leur demande pour 2020/2021, cette bourse étant annuelle. Pour ceux qui n'en bénéficiaient pas en 2019/2020 et susceptibles d'y prétendre, ils devront se présenter à l'administration pour retirer un dossier **dès le mois de septembre**. Pour les bourses nationales la démarche est la même que pour la bourse départementale.

Lycée : le dossier n'est pas à refaire tous les ans. Les demandes de bourse nationale lycée se font aux environs du mois d'avril de l'année en cours pour la rentrée suivante.

Transports : Les élèves qui n'ont pas demandé leur carte de car ou SNCF doivent le faire impérativement avant la rentrée auprès de la société Kéolis secteur Sud Est 21 rue Félix Louat Senlis 03 44 53 93 60.

X - DATES A RETENIR

Rencontre avec les équipes pédagogiques : présentation du cycle aux parents.

Secondaire

Classes de 6^{ème} A, B, C, D, E, F lundi 7 septembre à 18 heures.

Classes de 5^{ème} A, B, C, D, E, F mardi 8 septembre à 18 heures.

Classes de 4C/3C le vendredi 4 septembre à 18 heures.

Classes de 2^{de} d'enseignement général le mardi 1er septembre à 18 heures.

Classe de 2^{de} et 1^{ère} d'enseignement professionnel le mardi 1er septembre à 18 heures.

POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE :

I - ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

L'assemblée générale de l'A.P.E.L se tiendra le vendredi 25 septembre à 19h00 dans l'enceinte de l'établissement.

Une convocation vous sera transmise en temps utile.

II - VACANCES SCOLAIRES

RENTREE : Sixième: le 01/09/2020 à 9h
 Primaire: le mardi 1er septembre à 9h30 (MS au CM2)
 Le jeudi 3 septembre à 8h pour la PS
 Lycée général et technologique: le 01/09/2020 à 8h05
 TP et BTS1: le 01/09/2020 à 8h05
 2P, 1P et BTS2: le 01/09/2020 à 13h50
 Collège: le 01/09/2020 à 8h05
 4C/3C: le 02/09/2020 à 8h05


SECONDAIRE : Le collège et les lycées seront en journée pédagogique le vendredi 19 février. L'établissement sera fermé ce jour là.

TOUSSAINT : du 16/10/2020 après la classe au 02/11/2020 au matin.
NOEL : du 18/12/2020 après la classe au 04/01/2021 au matin.
HIVER : du 19/02/2021 après la classe au 08/03/2021 au matin.
PRINTEMPS : du 23/04/2021 après la classe au 10/05/2021 au matin.
 Ascension : du mercredi 12/05/2021 après la classe au 17/05/2021 au matin.

III - NOUVEAUX ELEVES

Fournir impérativement l'EXEAT remis par l'établissement d'origine précisant le numéro de l'établissement et le numéro d'identifiant de l'élève.

Valoriser, encourager pour prendre confiance

 Institution Saint-Joseph du Moncel • École • Collège • LEGT • Lycée Professionnel et Supérieur
8 place de l'Église • 60700 Pont-Sainte-Maxence • Tél : 03 44 31 73 30 • Fax : 03 44 31 73 3

